

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le seize février à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 22.

Date de la convocation : 10/02/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOZÉ Émile, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 10/02/2026

Absents excusés : MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME LAGHZAoui Nawal.

N° DEL2026-02 : Compte-rendu des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de la délégation consentie.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal de Puygouzon en date du **25 mai 2020** ;
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2026-01** : Mouvement de crédit sur le chapitre 65 article 65748 fonction 331 pour un montant de 2 000.00€ et diminution de crédit sur le chapitre 67 article 673 fonction 020 pour un montant de 2 000.00€.
- **Décision n°2026-02** : Mouvement de crédit sur l'opération 752009370 au chapitre 21 article 2188 fonction 020 pour un montant de 4 000.00€ et diminution de crédit sur le « non affecté » au chapitre 21 article 21838 fonction 020 pour un montant de 4 000.00€.

- **Décision n°2026-03** : Mouvement de crédit sur le chapitre 65 article 65748 fonction 4228 pour un montant de 9 000.00€ et diminution de crédit sur le chapitre 67 article 673 fonction 020 pour un montant de 9 000.00€.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nawal LAGHZAoui



Le Maire

Thierry DUFOUR


